

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

## **20-460**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant le point 6.19 intitulé « Refus – Demande d'implantation d'une tour de télécommunications – Rogers Communication inc. ».

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

20-460 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-461 1.3 PROCLAMATION – OCTOBRE – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

20-462 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – 17 AU 24 OCTOBRE 2020

20-463 1.5 PROCLAMATION – JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » – 19 NOVEMBRE

1.6 PAROLE AU PUBLIC – 1750 et 1800, chemin du Fer-à-Cheval – Zone C-257 – 300, rue de Murano – Zone M-247

20-464 1.7 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 SEPTEMBRE 2020

#### **2. ADMINISTRATION**

20-465 2.1 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOVEMBRE 2020, DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021

20-466 2.2 DÉSIGNATION – REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD – POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

- 
- 
- 20-467 2.3 AUTORISATION – PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL AVEC INFRASTRUCTURES CULTURELLES – PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
- 20-468 2.4 DÉPÔT DE PROJET – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 20-469 2.5 ATTRIBUTION DE CONTRAT ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2022 – PROJET SA-20-18
- 20-470 2.6 APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 20-471 2.7 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1161-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1161 POUR PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE ET LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 180 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 180 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 124 984 \$
- 20-472 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1170-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 290 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 290 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 223 346 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 20-473 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-474 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-475 3.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 223 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 NOVEMBRE 2020
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 20-476 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS

20-477 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS (PROJET DE LOI 430)

20-478 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – HORAIRE DE TRAVAIL DU POSTE DE TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS

20-479 4.4 RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 1305

#### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

20-480 5.1 ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DE LA PHASE G2 (RUE ISOLA-COMTOIS) – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) – PROJET SI-19-170, LOT 1

20-481 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DE LA PHASE G2 (RUE ISOLA-COMTOIS) – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) – PROJET SI-19-170, LOT 1

20-482 5.3 ATTRIBUTION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT SECONDAIRE À LA STATION D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 12

20-483 5.4 MODIFICATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – MANDAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE – AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – PROJET SI-20-188, LOT 2 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-327

#### **6. SERVICE DE L'URBANISME**

20-484 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2020

20-485 6.2 NOMINATIONS – MEMBRES DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

20-486 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 1201, CHEMIN DE TOURAINÉ – ZONE A-707

20-487 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET D'ÉCLAIRAGE – PROJET DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE A (RUE BÉNARD) – ZONE A-806

20-488 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE – BOUCLE B (RUE BRUNELLE) – ZONE A-806

20-489 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (HECTOR - TECK FX) – ZONE C-147

- 20-490 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257
- 20-491 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 300, RUE DE MURANO (VAST) – ZONE C-258
- 20-492 6.9 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-493 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417
- 20-494 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 86, RUE DU PIÉMONT – ZONE H-125
- 20-495 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UN ENCLOS À DÉCHETS – 2133, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144
- 20-496 6.13 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN D'IMPLANTATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 853 À 857, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 20-497 6.14 RENOUVÈLEMENT – RÉOLUTION 19-501 – APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-498 6.15 RENOUVÈLEMENT – RÉOLUTION 19-594 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1433, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (HYUNDAI) – ZONE C-407
- 20-499 6.16 REFUS – PIIA – AGRANDISSEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE – 1070, RUE PATENAUDE – ZONE H-502
- 20-500 6.17 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257
- 20-501 6.18 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247
- 20-502 6.19 REFUS – DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – ROGERS COMMUNICATIONS INC.

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. RÉGLEMENTS**

- 20-503 8.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÉGLEMENT – RÉGLEMENT 1108-17 MODIFIANT LE RÉGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À DES FINS DE CONCORDANCE AU RÉGLEMENT 1101-101 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÉGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN

---

---

D'AGRANDIR LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE »

- 20-504 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1248-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN QUE PLUS DE RUES SOIENT VISÉES PAR CES TRAVAUX DE RÉHABILITATION
- 20-505 8.3 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 20-506 8.4 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-208 À MÊME LA ZONE H-212 ET D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, LA CLASSE D'USAGE H5 MULTIFAMILIALE AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MURS DÉCORATIFS
- 20-507 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX RAMPES D'ESSAI DE VÉHICULES ACCESSOIRES À UN USAGE INDUSTRIEL SELON CERTAINES CONDITIONS
- 20-508 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE SUR UNE PROPRIÉTÉ DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À 557 MÈTRES CARRÉS
- 20-509 8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 1109-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1109 ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION POUR LES PROJETS DE LOTISSEMENT

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-510 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-461**

**PROCLAMATION – OCTOBRE – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le mois d'octobre est consacré à la sensibilisation au cancer du sein;

ATTENDU QUE depuis plus de 25 ans, la Fondation du cancer du sein du Québec s'engage à la défense des intérêts et au mieux-être des patientes et patients atteints du cancer du sein et de leurs proches;

ATTENDU QUE la contribution de la Fondation du cancer du sein du Québec s'affirme tout particulièrement sur le plan des avancées médicales et scientifiques par ses investissements en innovation et recherche de pointe, ainsi que dans des programmes de soutien, de la prévention à la guérison;

ATTENDU QUE la Fondation du cancer du sein du Québec est le seul organisme de bienfaisance contre le cancer du sein à investir au bénéfice des patients québécois et de la communauté scientifique et médicale du Québec, chaque sou recueilli grâce à ses nombreuses campagnes et activités;

ATTENDU QUE encore cette année, durant le mois d'octobre et par le biais de sa campagne « Octobre rose », la Fondation du cancer du sein du Québec s'active à informer et sensibiliser la population au sujet du cancer du sein et à démystifier cette maladie qui touche directement et indirectement beaucoup trop de gens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE proclamer le mois d'octobre « Mois de la sensibilisation au cancer du sein »;

D'encourager la population julievilleoise à soutenir la Fondation du cancer du sein du Québec, notamment en arborant, à l'instar des membres du Conseil, le ruban rose, symbole de la lutte contre le cancer du sein.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-462**

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES –  
17 AU 24 OCTOBRE 2020**

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, dont notamment informer, éduquer et donner accès à la culture et à la détente;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un lieu culturel essentiel et qu'elle constitue l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

---

---

ATTENDU QUE cette 22<sup>e</sup> édition de la Semaine des bibliothèques publiques a pour thème *Ma biblio : toujours à mes côtés!* et qu'elle a pour objectif de mettre en lumière tout le travail effectué par les équipes des bibliothèques de la province en 2020, afin qu'elles demeurent accessibles et inclusives en tout temps et notamment, en dépit de la crise sanitaire;

ATTENDU QUE malgré les défis engendrés par la COVID-19, les bibliothèques du Québec sont très résilientes, font preuve d'initiative et mettent tout en œuvre pour continuer de fournir de multiples services aux citoyens;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer Semaine des bibliothèques publiques, la semaine du 17 au 24 octobre 2020, et d'inviter tous les Julievillois à profiter des services sécuritaires et respectueux des règles sanitaires qui continuent de leur être offerts par leur bibliothèque municipale, tels l'emprunt de livres au comptoir et les conférences virtuelles;

DE saluer, en ces temps hors du commun, le travail exceptionnel et les efforts remarquables qu'ont accompli et continuent d'accomplir les responsables et employés de la bibliothèque municipale de Sainte-Julie pour répondre aux besoins de culture, de divertissement, d'éducation et de formation de la population julievilloise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-463**

#### **PROCLAMATION – JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » – 19 NOVEMBRE**

ATTENDU QUE quelque 4 600 Québécois reçoivent annuellement un diagnostic de cancer de la prostate, lequel s'avère mortel dans 890 cas;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population julievilloise au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE proclamer le 19 novembre à titre de *Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-464**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
15 SEPTEMBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 15 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-465**

**NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOVEMBRE 2020, DÉCEMBRE 2020 ET  
JANVIER 2021**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE nommer Mme Lucie Bisson à titre de mairesse suppléante pour les mois de novembre et décembre 2020 et le mois de janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-466**

**DÉSIGNATION – REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD –  
POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN (EXO)**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (la « Loi »), les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (Exo);

ATTENDU QUE les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le conseil d'Exo, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, les quarante municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud le 15 septembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE désigner les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie;

DE faire parvenir copie de la présente résolution au secrétariat d'Exo, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-467**

**AUTORISATION – PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL AVEC INFRASTRUCTURES CULTURELLES – PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise la présentation du projet de construction d'un centre multifonctionnel combinant plusieurs infrastructures culturelles sur son territoire au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Julie à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de cette dernière;
- assumer ou trouver une source de financement ne provenant ni directement ni indirectement du Québec ou du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement de coûts éventuels;
- assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet;
- ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Sainte-Julie désigne Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-468**

**DÉPÔT DE PROJET – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU  
VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS  
RÉGIONS ET RURALITÉ – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE les membres de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ont pris connaissance des documents concernant le programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les villes et municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères désirent présenter un projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes relatifs à l'écoulement des eaux et à la protection des bandes riveraines;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie participe à ce projet de mise en commun de services d'ingénierie;

D'autoriser M. Sylvain Berthiaume, directeur régional et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à déposer le projet en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

DE proposer que la Municipalité régionale de comté soit nommée responsable du projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-469**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE  
SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2022 – PROJET SA-20-18**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'agence de surveillance pour divers besoins pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2022;

ATTENDU QU'une partie du mandat de l'entreprise consiste à assurer l'application de certains règlements municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 5 octobre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-20-18 concernant des services d'agence de surveillance pour divers besoins pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2022 au fournisseur conforme, soit l'entreprise 9171-9534 Québec Inc. (Maximum Protection inc.), située au 121, carré du Boisé, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0, pour un montant total de 87 223,94 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 septembre 2020;

DE désigner cette entreprise et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux suivants et d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2022 :

- *Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;*
- *Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;*
- *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal;*
- *Règlement 1257 (RM-STJ-302) relatif aux animaux.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-470**

**APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

ATTENDU QUE le 18 septembre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 18 septembre 2020;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie d'une somme de 122 756 \$.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-471**

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1161-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1161 POUR PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE ET LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 180 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 180 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 124 984 \$**

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1161-1 modifiant le règlement 1161 pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie et la redynamisation du secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 180 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 180 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 124 984 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-472**

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1170-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 290 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 290 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 223 346 \$**

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1170-2 modifiant le règlement 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 290 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 290 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 223 346 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-473**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 11 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

▪ Liste F-2020-19	Chèque à ratifier	609 190,32 \$
▪ Liste F-2020-20	Comptes à payer	3 525 578,67 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 11 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020 apparaissant sur les listes F-2020-19 et F-2020-20;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-474**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, totalisant 4 845,17 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2021 à 2025, pour une somme de 4 845,17 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-475**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 223 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 223 000 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1069	194 300 \$
1009	159 300 \$
1136	41 900 \$
1157	359 300 \$
1163	318 700 \$
1128	158 200 \$
1171	175 600 \$
1174	72 700 \$
1176	5 015 \$
1189	9 100 \$
1191	16 500 \$
1210	45 000 \$
1216	1 200 000 \$
1219	213 268 \$
1220	20 116 \$
1221	330 988 \$
1221	334 730 \$
1226	6 191 \$
1228	741 800 \$
1234	75 000 \$
1242	200 748 \$
1243	128 893 \$

---

---

1244	16 614 \$
1245	67 406 \$
1245	489 292 \$
1248	142 339 \$
1255	700 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069, 1009, 1136, 1157, 1163, 1128, 1171, 1174, 1216, 1219, 1220, 1221, 1228, 1234, 1242, 1243, 1244, 1245, 1248 et 1255, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, au 20 octobre 2020, aura un emprunt au montant de 1 579 000 \$, sur un emprunt original de 3 206 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1003, 1009, 1069, 1128, 1136, 1155, 1157 et 1163;

ATTENDU QUE la Ville ne désire pas renouveler cet emprunt;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 3 novembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1009, 1069, 1136, 1157 et 1163;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes  
1071, de Montarville  
Boucherville (Québec) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1009, 1069, 1136, 1157, 1163, 1128, 1171, 1174, 1216, 1219, 1220, 1221, 1228, 1234, 1242, 1243, 1244, 1245, 1248 et 1255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 3 novembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1009, 1069, 1136, 1157 et 1163, soit prolongé de 14 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-476**

#### **DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS**

ATTENDU QUE l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
BLANCHARD, Irina	Syndiqué	Agente au service à la clientèle surnuméraire	21 septembre 2020
DESORMEAUX, Line	Syndiqué	Agente au service à la clientèle surnuméraire	21 septembre 2020
LÉVESQUE, Nicolas	Stagiaire	Stagiaire en mécanique	13 octobre 2020

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-477**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS (PROJET DE LOI 430)**

ATTENDU les exigences de la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* (Projet de loi 430);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le directeur du Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 28 septembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs et le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs, à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre d'entente annexée à la présente résolution avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-478**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – HORAIRE DE TRAVAIL DU POSTE DE TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE suite à la création du poste de technicien aux travaux publics, dans le cadre de la résolution 20-430, un horaire de travail atypique et non conventionné a dû être adopté pour l'employé col blanc qui occupera ce poste;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le directeur du Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 5 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines, à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre d'entente annexée à la présente résolution avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-479**

**RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 1305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 29 septembre 2020 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employé n° 1305.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-480**

**ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DE LA PHASE G2 (RUE ISOLA-COMTOIS) – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) – PROJET SI-19-170, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Vilamo (Lumicité), projet SI-19-170, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 7 mars 2019 conformément à la loi;

---

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les rapports présentés par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors des commissions administratives du 25 mars 2019 et du 5 octobre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger la partie optionnelle du contrat numéro SI-19-170, lot 1 concernant les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase G2 (rue Isola-Comtois) du Quartier Vilamo (Lumicité), conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6C1, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées pour ces travaux, conformément aux documents de la soumission déposée et ouverte le 7 mars 2019, pour une somme de 637 941,33 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie, ainsi que des approbations requises;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) et 175784 Canada inc. (Bricon), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

DE répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével);

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével) et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-481**

**PROVISION – GESTION DU PROJET – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DE LA PHASE G2 (RUE ISOLA-COMTOIS) – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) – PROJET SI-19-170, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication de l'option concernant des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase G2 (rue Isola-Comtois) du projet résidentiel Quartier Vilamo (Lumicité), dans le cadre du projet SI-19-170, lot 1, conjointement avec le promoteur 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour une somme de 637 941,33 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre de la partie du contrat précitée, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 63 794,13 \$, portant la dépense autorisée à 701 735,46 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-482**

**ATTRIBUTION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT SECONDAIRE À LA STATION D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 12**

ATTENDU l'incendie survenu en mai 2018 au bâtiment secondaire de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie à accorder un mandat de services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction du bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration, à la firme WSP Canada inc., aux termes de la résolution 18-527 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018;

ATTENDU QU'un mandat supplémentaire est nécessaire pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 octobre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer, conditionnellement à l'acceptation des coûts par l'assureur dans le dossier d'assurance relatif à l'incendie, le contrat R-1009, lot 12 concernant le mandat de services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de reconstruction du bâtiment secondaire à la station d'épuration, à la firme WSP Canada inc., située au 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525, Laval (Québec) H7T 1S9, pour une somme de 32 997,83 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-483**

**MODIFICATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – MANDAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE – AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSSEURS – PROJET SI-20-188, LOT 2 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-327**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

---

---

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats d'approvisionnement, la Ville peut avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'une grille de pondération et d'évaluation concernant le projet SI-20-188, lot 2 a été adopté à la séance du 14 juillet 2020, résolution 20-327;

ATTENDU QUE certains critères contenus dans cette grille doivent être modifiés;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une nouvelle grille de pondération et d'évaluation relative au projet SI-20-188, lot 2 soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la nouvelle grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SI-20-188, lot 2 concernant la fourniture de luminaires de rues sur les avenues des Pionniers et des Bâtisseurs;

D'abroger la résolution 20-327.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-484**

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 septembre 2020 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-485**

#### **NOMINATIONS – MEMBRES DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la nécessité de pourvoir deux (2) postes vacants au sein du Comité de l'environnement suite à la fin des mandats de MM. Archambault et Dupuis;

ATTENDU QUE le mandat de M. Richard Gouin se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 2020;

---

---

ATTENDU QU'un avis public d'appel de candidatures a été publié sur nos différentes plateformes, soit du 26 août 2020 au 14 septembre 2020;

ATTENDU QUE les membres permanents du Comité de l'environnement ont rencontré neuf citoyens le 1<sup>er</sup> octobre 2020, par le biais de la plateforme Zoom;

ATTENDU QUE les membres permanents du Comité de l'environnement ont retenu les candidatures de M. Alexandre Beaudin, Mme Christine Provost, Mme Marilène Beauchemin et M. Maxime Fournier;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Marilène Beauchemin a été retenue et que, si elle est toujours disponible, elle pourrait être en poste au sein du Comité dès décembre 2020, à la suite de la fin du mandat de M. Richard Gouin;

ATTENDU QUE la candidature de M. Maxime Fournier sera mise en banque advenant qu'un poste se libère d'ici 24 mois;

ATTENDU QUE les membres permanents du Comité de l'environnement recommandent au conseil municipal d'accepter les candidatures de M. Alexandre Beaudin, Mme Christine Provost et Mme Marilène Beauchemin en tant que nouveaux membres au sein du Comité de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE M. Alexandre Beaudin et Mme Christine Provost soient nommés membres du Comité de l'environnement et que leur premier mandat débute le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une période de deux (2) ans, se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2022;

QUE Mme Marilène Beauchemin soit nommée membre du Comité de l'environnement, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour une période de deux (2) ans se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2022;

QUE la candidature de M. Maxime Fournier soit mise en banque pour une période de 24 mois, dans l'éventualité où un poste se libère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-486**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 1201, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-707**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la compagnie Charles Trépanier Architecture et datés de septembre 2020, pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1201, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution 490.17.B.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-487**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET D'ÉCLAIRAGE – PROJET DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE A (RUE BÉNARD) – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et d'éclairage pour la boucle A (rue Bénard) du projet intégré Vilamo, préparés par la compagnie Conception Paysage, datés du 9 avril 2019 et révisés le 31 août 2020, et ce, conformément à la résolution 490.14.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-488**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE – BOUCLE B (RUE BRUNELLE) – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'éclairage pour les propriétés résidentielles de la boucle B (rue Brunelle) faisant partie intégrante du projet de développement Vilamo, soumis par le requérant, et ce, conformément à la résolution 490.6.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-489**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (HECTOR - TECK FX) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, déposés par le requérant, au mois d'août 2020, pour l'enseigne sur socle (Teck Fx) et sur bâtiment (Hector), pour la place d'affaires Hector - Teck Fx, située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 490.3.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-490**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept, préparés par la compagnie AP2 architecture et design et datés du 2 avril 2019 (version révisée du 13 avril 2020), pour le réaménagement du stationnement au 1750 et 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 490.15.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-491**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 300, RUE DE MURANO (VAST) – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Nova Art Design et datés du 19 janvier 2019 (version révisée le 14 septembre 2020), pour l'immeuble situé au 300, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 490.5.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-492**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, situé au 760, montée Sainte-Julie, préparés par Line Laurin, architecte, et déposés au mois de septembre 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 490.17.A.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-493**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPYER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'éclairage, soumis par la compagnie Equation, groupe conseil, et datés de novembre 2019 (version révisée du 28 août 2020), pour le bâtiment commercial localisé au 2105, boulevard Armand-Frappier (clinique médicale), et ce, conformément à la résolution 490.13.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-494**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 86, RUE DU PIÉMONT – ZONE H-125**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, préparés par La Shed Architecture et datés du 6 août 2020, pour la résidence située au 86, rue du Piémont, et ce, conformément à la résolution 490.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-495**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UN ENCLOS À DÉCHETS – 2133, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'implantation d'un enclos à déchets, soumis par le propriétaire, pour la propriété située au 2133, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 490.16.A.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-496**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN D'IMPLANTATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 853 À 857, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H 357**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées au plan d'implantation pour l'aménagement de l'aire de stationnement, préparé par Fabien Vega de la compagnie Multi-Services enr. et daté du 19 août 2020, pour l'immeuble situé au 853 à 857, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 490.9.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 septembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-497**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 19-501 - APPROBATION – PIIA –  
MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE –  
ZONE C-305**

ATTENDU QUE les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement et de construction d'un garage détaché, préparés par A. Bessette, architecte, en date du 10 mai 2019 (version révisée du 12 juillet 2019), pour la résidence unifamiliale située au 725, montée Sainte-Julie, ont été approuvées conformément à la résolution 475.21.A.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juillet 2019;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 19 août 2019, résolution 19-501;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de 12 mois consécutifs, soit jusqu'au 19 août 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 19-501 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois à compter de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-498**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 19-594 – APPROBATION – PIIA – PLANS-  
CONCEPT DE RÉNOVATION – 1433, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (HYUNDAI)  
– ZONE C-407**

ATTENDU QUE les plans-concept de rénovation du bâtiment commercial, préparés par Archipel architecture, en date du 29 août 2019, pour la place d'affaires « Hyundai », située au 1433, boulevard Armand-Frappier, ont été approuvés conformément à la résolution 476.15.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 septembre 2019;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2019, résolution 19-594;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 8 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

De reconduire la résolution 19-594 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois à compter de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-499**

**REFUS – PIIA – AGRANDISSEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE – 1070, RUE PATENAUDE – ZONE H-502**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser la demande d'agrandissement de l'entrée charretière, soumise par le propriétaire, pour la propriété située au 1070, rue Patenaude, et ce, conformément à la résolution 490.12.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 9 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-500**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept relatifs aux modifications apportées à l'aménagement des aires de stationnement des propriétés situées au 1750 et 1800, chemin du Fer-à-Cheval, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan-concept préparé par la compagnie AP2 architecture et design, daté du 2 avril 2019 (version révisée au 13 avril 2020);

ATTENDU QUE le plan déposé propose ainsi un réaménagement qui permet facilement le transit entre la banque et le restaurant, via des allées de circulation à double sens localisées à l'avant et à l'arrière du bâtiment de la BMO, le tout débouchant sur une sortie donnant sur le site du projet District Sainte-Julie, à gauche des propriétés visées, menant au feu de circulation se trouvant à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la solution soumise nécessite l'octroi de quatre dérogations mineures à l'article 5.6.2.2. du *Règlement de zonage*, relatif à l'implantation d'une aire de stationnement commerciale;

ATTENDU QUE la première dérogation concerne l'ajout de cases de stationnement le long de la limite arrière du côté du Second Cup, soit une extension des aménagements existants qui ont aussi fait l'objet d'une approbation par le biais d'une dérogation mineure, ne se trouvant pas à la distance minimale exigée de deux mètres de ladite limite;

ATTENDU QUE deux autres dérogations sont aussi requises au niveau de l'allée de circulation se trouvant à l'arrière de la banque, dont l'extrémité gauche se trouve directement adjacente au mur du bâtiment et à la limite du terrain arrière, plutôt que présentant des distances respectives de 1,5 mètre et 2 mètres de ceux-ci;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement ne présente pas non plus la distance requise le long de la limite arrière du côté de la BMO;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 490.15.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 9 septembre 2020, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour le réaménagement du stationnement situé au 1750-1800, chemin du Fer-à-Cheval, afin d'autoriser :

- L'aménagement de cinq cases de stationnement supplémentaires adossées à la limite arrière du lot 5 542 254, soit sans distance par rapport à celle-ci, plutôt qu'à 2 mètres;
- Une allée d'accès localisée à moins de 1,5 mètre du mur arrière du bâtiment, sur une distance maximale de 5,1 mètres;
- Cette même allée d'accès localisée à moins de 2 mètres de la limite arrière du lot 5 542 255, sur une distance maximale de 7,25 mètres;
- Une aire de circulation et de manœuvre des véhicules le long de la limite arrière du lot 5 542 255, soit sans distance par rapport à celle-ci, plutôt qu'à 2 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **20-501**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage pour l'immeuble localisé au 300, rue de Murano (Vast) a été soumise au Service de l'urbanisme par le Groupe Maurice;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'affichage préparés par la compagnie Nova Art Design et datés du 19 janvier 2019;

ATTENDU QUE l'enseigne d'identification sur socle, devant normalement être positionnée en façade de la propriété, se trouve en marge latérale du site, ce qui nécessite l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont en accord avec l'octroi d'une dérogation mineure pour le positionnement de l'enseigne sur socle, vu la configuration du site et l'orientation du bâtiment dont l'entrée principale se trouve en marge latérale également;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 490.5.20, adoptée le 9 septembre 2020, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du *Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures*, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 300, rue de Murano afin d'autoriser :

- L'implantation d'une enseigne sur socle en marge latérale, plutôt qu'en marge avant ou fixe sur rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **20-502**

### **REFUS – DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – ROGERS COMMUNICATIONS INC.**

ATTENDU QUE la compagnie Rogers Communications inc. (ci-après « Rogers »), le 19 juin 2020, a déposé au Service de l'urbanisme une demande pour l'implantation d'une tour supplémentaire de télécommunications sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin d'améliorer le réseau cellulaire dans le secteur de l'école secondaire du Grand-Coteau;

ATTENDU QUE Rogers justifie cette demande à la suite de plaintes à l'effet que le signal cellulaire est faible dans ce secteur;

ATTENDU QUE Rogers désire implanter cette tour de télécommunications, d'une hauteur approximative de 56 mètres (183 pieds) dans le parc industriel, à l'extrémité ouest de la rue Léonard-De Vinci, soit plus particulièrement sur une partie du lot 5 429 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU QUE l'implantation de cette tour à cet endroit nuira, entre autres, à la beauté du paysage naturel qu'est le Mont-Saint-Bruno;

ATTENDU QUE plusieurs propositions de sites ont été faites à Rogers afin que cette tour soit implantée à un autre endroit, mais elles ont toutes été rejetées par cette dernière;

---

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 5 octobre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

De refuser la demande de Rogers Communications inc. pour l'implantation d'une tour de télécommunications sur une partie du lot 5 429 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

DE demander à Rogers de procéder à une nouvelle analyse de sites afin que ceux-ci correspondent aux exigences de la Ville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-503**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1108-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À DES FINS DE  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 15 « ZONES DE  
TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE »**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le Règlement 1108-17 modifiant le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* à des fins de concordance au Règlement 1101-101 modifiant divers articles du règlement de zonage et afin d'agrandir la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village », sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en concordance aux dispositions établies dans le cadre du projet de *règlement Bill Omnibus 1101-101*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village » afin d'y intégrer la propriété du 500, boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'adopter le projet de règlement 1108-17 modifiant le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* à des fins de concordance au *Règlement 1101-101* modifiant divers articles du règlement de zonage et afin d'agrandir la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village »;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**20-504**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1248-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN QUE PLUS DE RUES SOIENT VISÉES PAR CES TRAVAUX DE RÉHABILITATION**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le Règlement 1248-1 modifiant le *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* afin que plus de rues soient visées par ces travaux de réhabilitation sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1248-1 modifiant le *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* afin que plus de rues soient visées par ces travaux de réhabilitation est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**20-505**

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, à la résolution 20-451;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 17 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement 1101-101 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus);

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-506**

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-208 À MÊME LA ZONE H-212 ET D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, LA CLASSE D'USAGE H5 MULTIFAMILIALE AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MURS DÉCORATIFS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'agrandir la zone C-208, d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, la classe d'usage H5 multifamiliale ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage et d'ajouter des dispositions relatives aux murs décoratifs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, à la résolution 20-452;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 17 septembre 2020 au 1er octobre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le second projet de règlement 1101-104 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'agrandir la zone C-208 à même la zone H-212 et d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, la classe d'usage H5 multifamiliale ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage et d'ajouter des dispositions relatives aux murs décoratifs;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-507**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX RAMPES D'ESSAI DE VÉHICULES ACCESSOIRES À UN USAGE INDUSTRIEL SELON CERTAINES CONDITIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter certaines dispositions relatives à la construction de rampes d'essai pour véhicules dans la zone I-152;

---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 14 juillet 2020, résolution 20-352;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 26 août au 9 septembre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, sous le numéro 20-454;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1101-103 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des dispositions réglementaires relatives aux rampes d'essai de véhicules accessoires à un usage industriel selon certaines conditions;*

DE transmettre une copie du règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **20-508**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE SUR UNE PROPRIÉTÉ DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À 557 MÈTRES CARRÉS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'aménagement d'un logement accessoire sur une propriété résidentielle abritant une résidence de type unifamiliale isolée H1, (à l'exception de celles de type marge latérale zéro) sur un terrain de moins de 557 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 14 juillet 2020, à la résolution 20-353;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 26 août 2020 au 9 septembre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, sous le numéro 20-455;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1107-8 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'aménagement d'un logement accessoire sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés;*

---

---

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-509**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1109-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1109 ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION POUR LES PROJETS DE LOTISSEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *règlement 1109* afin d'ajouter une disposition relative à la détermination de la contribution pour les projets de lotissement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, à la résolution 20-453;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 17 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1109-1 modifiant le Règlement 1109 établissant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin d'ajouter une disposition relative à la détermination de la contribution pour les projets de lotissement*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne que la Communauté métropolitaine de Montréal, dont fait partie la Ville de Sainte-Julie, a été déclarée zone rouge par la Santé publique. Mme Roy invite tous les citoyens à respecter les consignes sanitaires et d'éviter les contacts sociaux.
- Mme Roy invite également les citoyens à s'inscrire à l'application « Alerte COVID Canada », car elle leur permettra d'être informés lorsqu'ils auront été en contact avec des personnes infectées par la COVID-19.
- Mme Roy explique quelles sont les activités de sport et de loisir qui ont été annulées, reportées ou qui se donneront de façon virtuelle et précise qu'un courriel détaillé à cet effet sera transmis aux citoyens.

- Mme Roy mentionne que tous les parcs et espaces verts de la Ville demeurent ouverts, mais que les modules de jeux et les bancs de parcs ne sont pas désinfectés.
- Mme Roy invite les citoyens qui désirent obtenir de l'aide en matière de services sociaux à utiliser le service 211 afin d'être dirigés vers les bonnes ressources.
- Finalement, Mme Roy mentionne que la Ville attend les directives de la Santé publique relativement à l'Halloween.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du conseil demandent aux citoyens d'être prudents face à la COVID-19.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **Mme Émilie Pepin**

- Mme Pepin, dans le dossier de développement de la rue de la Falaise, mentionne qu'étant donné que le sentier actuel est naturel, serait-il possible de modifier le projet actuellement envisagé et de faire un partenariat avec Nature-Action Québec pour construire un sentier naturel au lieu d'une piste cyclable bétonnée.
- Mme Pepin demande également s'il est envisageable d'exiger de la part du futur promoteur qu'il construise, en partenariat avec Nature-Action Québec, des sentiers naturels et balisés pour permettre à la population de profiter de la belle nature, tout en respectant la préservation de la forêt.
- Finalement, y a-t-il eu des développements dans les pourparlers avec la Sépaq pour l'accès au parc à l'année par l'entrée située à Sainte-Julie et pour le tarif préférentiel pour les citoyens de la ville.

Réponse : Des démarches seront faites auprès de Nature-Action Québec afin de voir s'il est possible d'augmenter le nombre de sentiers naturels où les citoyens peuvent marcher.

Pour la piste cyclable bétonnée, le projet de développement résidentiel n'a pas encore été déposé et la Ville ignore s'il y aura une piste cyclable bétonnée. Cependant, si tel est le cas, la Ville verra à ce que le lien cyclable soit le plus naturel possible.

Quant aux démarches relatives à la Sépaq, une rencontre est prévue avec un représentant de celle-ci et dès qu'il y aura plus de développements dans ce dossier, les citoyens en seront informés.

##### **Mme Josée Rivard**

- Mme Rivard demande si l'Halloween aura lieu à Sainte-Julie, cette année.

Réponse : La Ville attend les directives de la Santé publique. En parallèle, la Ville travaille à réfléchir à des moyens alternatifs, dans l'éventualité où la récolte traditionnelle de friandises est annulée.

**M. Sébastien Neveu**

- M. Neveu demande s'il est possible de considérer l'installation d'un lampadaire au parc du Sorbier pour éclairer les modules de jeux pour enfants afin que le parc soit plus sécuritaire.

Réponse : La Ville ajoutera le parc du Sorbier à son programme relatif à l'analyse des zones sombres sur le territoire de la ville.

**M. Louis Rousseau**

- M. Rousseau demande s'il sera possible de recevoir le vaccin antigrippe à Sainte-Julie.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il est possible de se faire vacciner à Sainte-Julie, notamment aux cliniques médicales familiales, aux pharmacies et au CISSS de la Montérégie. Mme Roy mentionne de plus que dès que la Ville aura les informations à ce sujet, le lien sera publié sur le site Web de la Ville et les réseaux sociaux.

**Mme Julie Charest**

- Mme Charest demande s'il y a eu des développements quant au projet de la rue de la Falaise depuis la dernière séance publique. Si oui, quels sont-ils?

Réponse : Mme Roy mentionne que depuis la dernière séance, il n'y a aucun nouveau développement dans ce dossier.

**20-510**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 24.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière